

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2014, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Ève D'Ascola
Madame Édith Coulombe
Monsieur Claude Lebel
Monsieur Paul Beaulieu
Monsieur Patrick Murray
Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy et la directrice des communications et du greffe, madame Sonia Bertrand sont également présentes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisation 2014 à 2016 ;
4. Adoption du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisation 2014 à 2016 ;
5. Publication du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisation 2014 à 2016 ;
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 20, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 01-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola.

Il est proposé par madame conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2014 À 2016

Le maire, monsieur Robert Miller procède à la présentation du budget de l'année 2014 et du programme triennal d'immobilisations 2014 à 2016, les orientations 2014 ainsi que les rôles et responsabilités confiées aux conseillères et conseillers au sein de l'organisation.

À la fin de la présentation et d'une période de questions, le conseil procède à l'adoption dudit budget et du programme triennal.

Rés. : 02-14

ADOPTION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014 À 2016

Il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que le budget des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour l'année 2014, de 10 966 910 \$ soit accepté, tel que présenté.

Le conseil adopte aussi le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2014 à 2016 tel que présenté.

Le programme triennal d'immobilisations se résume comme suit :

| | | |
|------|---|--------------|
| 2014 | - | 4 685 700 \$ |
| 2015 | - | 7 278 000 \$ |
| 2016 | - | 2 620 000 \$ |

Le maire, monsieur Robert Miller tiens à remercier madame Elena Giroux, directrice des finances, pour son étroite collaboration dans la préparation du budget 2014 et du programme d'immobilisation 2014 à 2016.

La conseillère, madame Marie-Ève D'Ascola quitte la séance extraordinaire du conseil à 19 h 49 et revient à 19 h 52.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Marie-Ève D'Ascola
Edith Coulombe
Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre : Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote en faveur de la proposition.

En faveur : 4
Contre : 3

Adoptée sur division.

Rés.: 03-14

PUBLICATION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014 À 2016

Considérant qu'en vertu de l'article numéro 957 du Code municipal du Québec, le budget et le programme triennal d'immobilisations adoptés doivent être distribués gratuitement à chaque adresse civique ou être publiés, dans le journal diffusé dans la municipalité;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu d'autoriser la direction générale de la municipalité à publier un résumé du budget municipal 2014 et du programme triennal d'immobilisations 2014 à 2016, dans le journal Le Petit Rapporteur du mois de février 2014. Il sera également mis sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés.: 04-14

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola, appuyée la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Sonia Bertrand,
directrice des communications et du greffe